

Depuis l'augmentation du prix de marché en octobre 2021, JPME doit réajuster ses tarifs de fourniture. En décembre 2021, nous vous avons conseillé de basculer vers EDF tarif bleu réglementé afin de garder votre tarif de fourniture compétitif.

TARIF DE BASE (TTC) TRV daté du 1 ^{er} août 2022		
Puissance souscrite	Abonnement Mensuel (EUR €)	Tarif du kWh (EUR €)
		Tarif JPME en BASE
	TTC	TTC
3 kVA	8,65	0,35
6 kVA	11,36	0,35
9 kVA	14,18	0,35
12 kVA	17,02	0,35
15 kVA	19,71	0,35
18 kVA	22,66	0,35
24 kVA	28,52	0,35
30 kVA	34,22	0,35
36 kVA	40,05	0,35

TARIF HEURES CREUSES / HEURES PLEINES (TTC)			
Puissance souscrite	Abonnement mensuel (EUR €)	Tarif du kWh (EUR €)	
		Tarif JPME en HP / HC	
	TTC	HP TTC	HC TTC
6 kVA	11,84	0,37	0,32
9 kVA	15,26	0,37	0,32
12 kVA	18,67	0,37	0,32
15 kVA	21,81	0,37	0,32
18 kVA	24,42	0,37	0,32
24 kVA	30,74	0,37	0,32
30 kVA	36,54	0,37	0,32
36 kVA	41,26	0,37	0,32

Les prix toutes taxes comprises (TTC), tels qu'indiqués sur les grilles tarifaires ci-dessus correspondent à :

- L'abonnement annuel, dont le montant est fonction de la puissance mise à disposition,
- Le prix du kWh qui correspond au prix unitaire de chaque kWh consommé par le client.
- Majoration pour les auto producteurs individuels (€/an): 7,20

Chacune de ces deux parties du prix intègre le prix de l'acheminement de l'électricité sur les réseaux, auquel s'ajoutent :

- les Taxes sur la Consommation Finale d'électricité (TCFE), d'un montant maximum de 0,663 cts € / kWh HTVA,
- la Contribution aux charges de Service Public de l'Électricité (CSPE), d'un montant de 0,10 cts € / kWh HTVA,
- la Contribution tarifaire d'acheminement (CTA),

- la TVA au taux de 5,5% pour l'abonnement et la CTA, et au taux de 20% pour les consommations, les autres taxes et contributions (CSPE et TCFE). Le coût d'acheminement, taxes et contributions pour le surplus alimentant la E-batterie® seront répercutés selon les tarifs d'acheminement, taxes et contribution en vigueur.

Si vous avez déjà souscrit à l'offre E-batteries de JPME indexée au TRV, le surplus de production sera remboursé au tarif Ta 2022 de 6,80ct€ contre 6,48ct€ en 2021. Si le surplus est supérieur à la consommation résiduelle après autoconsommation le delta de surplus du client sera remboursé au prix Tb 2022 de 4,1ct€ contre 4ct€ en 2021.

Si vous avez souscrit à l'offre E-batterie Super + de JPME (indexée au SPOT), le surplus de production sera remboursé au tarif Tc 2023 de 17 cts€.

Groupe JPME, Je Produis Mon Electricité.com

315 Avenue de Saint-Sauveur 34980 Saint-Clément-de-Rivière - Tél. : 09 77 42 59 49 - service-client@jpme.fr

SAS Eco Smart Invest au capital de 1 051 720 euros - SIRET : 841 182 447 - RCS Montpellier

Société mère de Actelios Solutions, sous accord ministériel Français de fournisseur d'électricité

